

FORMULAIRE DE DEMANDE D'IMAGES

HORS DEMANDES PRESSE

Ce formulaire est à envoyer à chrd.documentation@mairie-lyon.fr

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur

Nom de l'organisme

SIRET

Adresse

E-mail/téléphone

IDENTIFICATION DES DOCUMENTS

Num. Inventaire (facultatif)

Auteur-ice

Titre

USAGE

Titre du projet

Description du projet

Usage non commercial

Usage commercial

Support de publication

Publication imprimée (pour une édition et ses éventuels tirages)
Exposition (pour la durée de l'exposition)
Diffusion numérique (5 années)
Audiovisuel (pour la durée de l'exploitation de l'œuvre)
Autre :
France
Monde entier
Autre :

Territoire de publication

TARIFS

Usage non commercial

Usage commercial

Jusqu'à 5 images

Gratuit

5 € HT / image

À partir de la 6ème image

5 € HT / image*

10 € HT / image

* Sauf exceptions : gratuité pour les prêteurs et donateurs particuliers, et projets de recherche.

CONDITIONS DE PRÊT

Dans la limite de 5 fichiers et pour toute utilisation ne relevant pas d'un usage commercial, le CHRD met gracieusement à la disposition de l'emprunteur des fichiers numériques (scan ou photographie professionnelle numérique des archives et collections) sous réserve du respect des conditions de prêt mentionnées ci-dessous. Au-delà, des frais de dossier et un montant unitaire seront demandés. Un contrat d'utilisation peut être envisagée, mais suppose la saisie du CHRD dans un délai de 4 mois avant la date de parution souhaitée.

Ce prêt est à usage unique et non cessible : toute réutilisation des fichiers numériques devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès du CHRD.

En cas de publication, l'emprunteur s'engage à envoyer dès parution 2 exemplaires justificatifs au CHRD : un pour son centre de documentation, un pour le photographe. L'adresse d'envoi est la suivante : CHRD, Centre de documentation – 14, avenue Berthelot – 69007 Lyon.

Sauf indication contraire, les mentions obligatoires suivantes doivent apparaître : Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Lyon © photo : nom du photographe.

Aucune dénaturation des documents n'est autorisée.

Les fichiers numériques, les reproductions ou fac-similés réalisés à partir des fichiers seront détruits après usage.

AVERTISSEMENT

La fourniture par le CHRD de fichiers numériques (scan ou prise de vue des archives et collections) ne dispense pas l'emprunteur du respect des droits d'auteur. Sauf mention contraire, le CHRD ne peut accorder aucune autorisation d'exploitation des documents. Aussi, il revient à l'emprunteur d'obtenir des auteurs, ou de leurs ayants droit, l'autorisation d'exploiter leurs œuvres et documents, notamment pour celles et ceux qui ne sont pas tombés dans le domaine public ; le cas échéant, il revient également à l'emprunteur de rechercher l'auteur ou son ayant droit si ceux-ci ne sont pas connus du CHRD.

L'emprunteur doit impérativement demander préalablement à leur exploitation l'autorisation d'utiliser les fichiers fournis à l'auteur du document ou ses ayants droit, à la personne représentée ou ses ayants droit et au photographe ayant réalisé le cliché ou ses ayants droit.